

Volume horaire :
hebdomadaire

22 heures

Matières enseignées

Français, Tests d'aptitude, Maths, Préparation à l'entretien, Culture générale, Préparation physique, Connaissance du milieu professionnel

Montant de la
préparation

2 500 € TTC

LA PROFESSION

Le gendarme est un personnel à statut militaire (sous-officier) qui peut servir dans différentes subdivisions d'arme :

La gendarmerie départementale («les brigades») : acteur notamment de la police judiciaire, de la lutte contre l'insécurité routière (dans les unités motocyclistes) et de l'ordre public (renseignement, recherches de personnes...),

La gendarmerie mobile («les escadrons et la garde républicaine») : maintien de l'ordre en métropole, outre-mer ou à l'étranger (des gendarmes sont actuellement déployés en Afghanistan), garde d'honneur du président de la république ou des palais nationaux.

Les possibilités de spécialisation sont très nombreuses : motocycliste, maître de chien, technicien en identification criminelle (police technique et scientifique), N'TECH (spécialiste des nouvelles technologies), plongeur, pilote de voiture rapide, GIGN... Le gendarme respecte la hiérarchie et apprécie la discipline. Au service des citoyens, il doit posséder le sens du devoir, faire preuve d'honnêteté et d'altruisme, ressentir de l'intérêt pour le rôle que lui confie l'État. Il travaille dans un esprit de cohésion et est capable d'affronter toutes sortes de situations : accidents, décès, situations de détresse... Dynamisme, esprit de décision, bonne condition psychologique et physique lui sont indispensables. Souvent appelé à se déplacer, il doit se montrer très disponible.

POUR EXERCER

Obtention du Certificat d'Aptitude Générale (CAG) délivré à l'issue de la formation en école de gendarmerie (Chaumont-52, Tulle-19, Montluçon-03, Dijon-21, Chateaulin-29). Le choix de la 1ère affectation en unité se fait en fonction du rang de classement en fin de formation parmi les places offertes au choix par la direction générale de la gendarmerie nationale.

La formation en école est rémunérée dès l'incorporation, elle dure 9 mois en école. Les sous-officiers de gendarmerie bénéficient d'un logement concédé par nécessité absolue de service.

LE CONCOURS

Conditions d'inscription et d'admission

- être de nationalité française, jouir de ses droits civiques et être de bonne moralité,
- être titulaire du baccalauréat,
- être âgé de 18 ans au moins et de 35 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours,
- ne pas se présenter plus de trois fois à chacun des concours,
- être reconnu apte physiquement et savoir nager 100 mètres.
- Être recensé et avoir accompli la journée de défense et de citoyenneté.

Nature des épreuves

Le concours "externe" est ouvert aux candidats titulaires du baccalauréat, il se compose de deux parties :

Admissibilité : une épreuve

- Une **épreuve de composition de culture générale** (durée : 3 heures ; coefficient 7)

« Cette épreuve consiste en la rédaction d'un devoir sur un sujet d'ordre général, ayant pour objectif d'évaluer les qualités rédactionnelles des candidats. Il est notamment attendu qu'ils aient une bonne culture générale et qu'ils présentent de bonnes aptitudes à exposer leur point de vue grâce à une argumentation pertinente. Le devoir devra être soigneusement organisé (introduction, parties, conclusion) et une attention particulière sera portée à la maîtrise de la langue française. »

Admission : cinq étapes

- 1) *Evaluation de l'aptitude professionnelle.*

Elle vise à évaluer le potentiel intellectuel général des candidats et notamment leur capacité à comprendre et s'adapter à une situation avec rapidité et justesse, par le développement d'un système de raisonnement logique.

Elle est destinée à préparer leur entretien individuel avec un ou plusieurs psychologues.

- 2) *Inventaires de personnalité.*

Destinés à préparer leur entretien individuel avec un ou plusieurs psychologues, deux inventaires de personnalité sont réalisés. Il ne s'agit pas d'épreuves du concours ; aucune préparation n'est nécessaire.

- 3) *Epreuve orale d'entretien avec le jury (durée : 10 minutes de préparation et 20 minutes d'entretien ; coefficient 7).*

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury sur un sujet d'ordre général portant principalement sur les grandes questions d'actualité ainsi que sur les motivations du candidat. Après le tirage au sort d'un sujet, le candidat bénéficie d'une préparation de 10 minutes avant une restitution de 20 minutes. Le jury a toute latitude pour élargir la discussion.

Elle vise à mettre en valeur l'aptitude du candidat à l'état de sous-officier de gendarmerie au regard de sa personnalité, de sa motivation, de sa culture générale, de ses facultés d'expression et de raisonnement, de sa vivacité d'esprit et de son équilibre émotionnel.

L'évaluation de l'aptitude professionnelle, les inventaires de personnalité et l'entretien avec le ou les psychologues constituent une aide à la décision des groupes d'examineurs.

Le candidat devra se présenter à cette épreuve avec un curriculum vitae.

Pour cet entretien, le jury dispose, à titre indicatif, du dossier du candidat.

- 4) *Epreuve physique gendarmerie (coefficient 3).*

Il s'agit d'un parcours d'obstacles destiné à tester le potentiel physique du candidat dans des situations qu'il est susceptible de rencontrer dans un contexte opérationnel. Il est réalisé en tenue de sport.

Les conditions de déroulement et le barème de cette épreuve sont définis en annexe IV du présent arrêté.

- 5) *Epreuve d'évaluation numérique (durée : 30 minutes ; coefficient 1).*

Cette épreuve consiste en un questionnaire à choix multiples visant à évaluer les connaissances et à mesurer les compétences numériques du candidat. Il est attendu des candidats qu'ils détiennent les fondamentaux de la culture WEB, de l'environnement numérique, de la protection et de la sécurité informatique.

L'ÉVOLUTION DE CARRIÈRE

Le gendarme passe titulaire (« de carrière ») normalement dans les 4 ans après sa sortie d'école, il peut ensuite préparer les diplômes lui permettant de devenir gradé. Il peut aussi, sous réserve de remplir les conditions, passer le concours officier ou suivre des stages lui permettant de s'orienter vers une spécialisation (voir 1^{er} paragraphe).

LA FORMATION ELPAC

Le déroulement

La scolarité est organisée sur une durée de 25 semaines, de mi-septembre à fin mars.

Une période de réactivation des connaissances est organisée avant le concours de septembre.

Le programme

Matières enseignées	Français	Maths et tests d'aptitude	Culture générale	Projet citoyen	Connaissance du milieu professionnel	Culture numérique	Préparation à l'entretien	Évaluations	Préparation physique	Total
Volume horaire hebdo.	4 h	1 h	3 h	2 h	1 h	1 h	2 h	4 h	4 h	22 h

Pour s'adapter au niveau de chaque étudiant, la préparation est individualisée à partir de la Toussaint au travers de modules de soutien visant à renforcer les compétences ou à combler les lacunes identifiées au cours des premières semaines. Les heures consacrées à ces modules s'ajoutent au programme décrit ci-dessus.

Des séances de préparation physique sont organisées en plus de ce programme en collaboration avec la faculté.